

Compte rendu de la réunion exceptionnelle du lundi 13 mars 2017

Conseil de l'École Doctorale et Conseil du Pôle scientifique SJPEG

Étaient présents pour le Conseil de l'ED SJPEG: Mmes et MM. Cécile BOURREAU-DUBOIS, Serge GARCIA, Jean-Luc HERRMANN, Bruno JEANDIDIER, François LORMANT, Wafa TOUBLI.

Étaient excusés pour le Conseil de l'ED SJPEG: Mmes et MM. Katia BLAIRON, Pierre DEHEZ, Emmanuelle FILIPETTO, Frédéric GEA, Stéphane KILBERTUS, Pascaline MOTSCH, Jean-Noël ORY, Stéphane PIERRE-CAPS, Benoît PLESSIX, Nicolas RUIZ, Hélène SAY.

Enfin, Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice de l'École doctorale et directrice du Pôle scientifique SJPEG, Mme Sandrine CLAUDEL-CECCHI, gestionnaire administrative de l'ED SJPEG et Mme Anne LAPLACE-CHASSARD, Chargé d'appui du Pôle scientifique SJPEG, étaient présentes.

Relevé de décisions

Appréciations et notes des dossiers déposés dans le cadre de l'Appel à projets Région 2017 :

- Dossier déposé par Sébastien LIARTE

Note : A+

Le projet proposé est innovant au sens où les questions posées sont particulièrement d'actualité et que la vitesse à laquelle se diffusent les innovations technologiques dans le domaine de la santé appelle des réponses rapides. L'intérêt régional est évident compte-tenu des enjeux en termes d'évolution de l'organisation des soins au niveau local. Le doctorant sera accueilli au sein de l'axe CSI du BETA dont les chercheurs sont reconnus nationalement et internationalement pour leur expertise. La thèse devrait permettre au docteur de s'insérer facilement sur le marché du travail, compte-tenu des compétences acquises et de leur adéquation avec les besoins du secteur de la santé.

L'école doctorale SJPEG et le pôle SJPEG considèrent donc qu'il s'agit d'un **excellent dossier**, au point que l'école doctorale s'engage à soutenir le financement de cette thèse à hauteur d'un demi-contrat doctoral si la région Grand Est décidait de retenir ce projet et de lui accorder un financement.

- Dossier déposé par Sophie HARNAY

Note : A+

Le projet présenté est innovant en ce sens que le sujet, d'une grande actualité, n'a pas été traité sous l'angle de l'économie du droit. Il répond à une problématique régionale au sens où la région Grand Est est un financeur important de la recherche sur son territoire et qu'elle est donc directement concernée par la diffusion et l'impact socio-économique des travaux qu'elle finance. La qualité de l'encadrement est incontestable, tant au niveau du directeur de thèse que du laboratoire, dont les chercheurs en économie du droit et en innovation sont reconnus nationalement et internationalement. Le projet permettra d'apporter un éclairage utile sur le financement de la recherche, la protection des créateurs et l'innovation.

L'école doctorale SJPEG et le pôle SJPEG considèrent donc qu'il s'agit d'un **excellent dossier** au regard des critères de la région Grand Est et ils soutiennent une demande de financement à 100 % par la région Grand Est.

- Dossier déposé par Jean-Luc HERRMANN

Note : A+

Le sujet proposé est innovant par la façon dont il envisage la lutte contre le réchauffement climatique. Il présente à ce titre un intérêt régional en lien avec la politique locale de développement durable et de protection de l'environnement. Le doctorant bénéficiera d'un encadrement de qualité par son directeur de thèse et au sein de l'équipe « Marketing ». Les applications issues de la thèse pourraient être immédiates en termes de campagne de sensibilisation et de lutte contre le réchauffement climatique. Travailler sur ce sujet devrait en outre permettre au jeune docteur de s'insérer facilement sur le marché du travail à l'issue de sa thèse.

L'école doctorale SJPEG et le pôle SJPEG considèrent donc qu'il s'agit d'un **excellent dossier**, au point que l'école doctorale s'engage à soutenir le financement de cette thèse à hauteur d'un demi-contrat doctoral si la région Grand Est décidait de retenir ce projet et de lui accorder un financement.

- Dossier déposé par Marielle Brunette (appréciation et note uniquement de l'ED SJPEG)

Note : A+

Le projet proposé est innovant au sens où il mêle une stratégie de réduction des risques liés à la sécheresse par une diversification des essences à déterminer et une assurance dont le design reste à concevoir. L'intérêt régional est évident dans la mesure où l'étude de cas se situera en Lorraine et s'intéressera notamment au mélange hêtre-chêne et à la réduction de densité. Le doctorant sera accueilli au sein du LEF dont les chercheurs sont reconnus nationalement et internationalement pour leur expertise en économie de la forêt. La thèse devrait permettre au docteur de s'insérer facilement sur le marché du travail, compte-tenu des compétences acquises.

L'école doctorale SJPEG considère qu'il s'agit d'un **excellent dossier** qui bénéficie de surcroît d'un co-financement par le département SAE2 de l'INRA.

Mme Doriat-Duban ouvre la réunion conjointe du Conseil de l'Ecole doctorale SJPEG et du Conseil du Pôle scientifique SJPEG à 14h00.

A. Appréciations et notes des dossiers déposés dans le cadre de l'Appel à projets Région 2017

Mme Doriat-Duban explique aux deux Conseils les modalités de cette réunion au cours de laquelle les porteurs de projets seront auditionnés, par ordre d'arrivée des dossiers et conformément à ce qui a été décidé par le Conseil de l'ED SJPEG lors de la réunion du 27 février 2017.

Mme Doriat-Duban précise que l'ED a reçu 4 dossiers dont trois dossiers seront examinés conjointement par l'ED et le Pôle et un dossier déposé par le LEF qui sera examiné uniquement par l'ED SJPEG, le LEF n'étant pas rattaché à l'UL ; à ce titre, Mme Doriat-Duban précise aux membres du Conseil du Pôle qu'ils devront sortir de la salle pendant l'examen de ce dossier (environ 30 mn).

Mme Doriat-Duban ajoute que dans les 3 dossiers communs au Pôle et à l'ED, tous demandent un cofinancement sur un contrat doctoral et que le Conseil de l'ED a décidé, lors de sa réunion du 27 février 2017, de scinder en deux un seul contrat doctoral.

Mme Doriat-Duban précise que l'objectif de la réunion est donc l'expertise et avis sur les dossiers soumis à l'Appel à projets Région 2017 avec obligation de « classement » pour les 3 projets communs au Pôle et à l'ED en raison du mode de cofinancement par contrat doctoral sécable.

Mme Doriat-Duban explique que si la Région ne cofinance aucun projet, l'ED récupère le contrat sécable et répartit 10 contrats en septembre 2017 ; si un cofinancement est obtenu à la Région, l'ED dispose de 9 contrats doctoraux à répartir en septembre en plus de la thèse financée par la Région ce qui porte à 10 le nombre de thèses financées et si deux cofinancements sont obtenus de la Région, l'ED dispose de 9 contrats doctoraux auxquels s'ajoutent 2 thèses financées par la Région et le contrat doctoral sécable ce qui porte à 11 le nombre de thèses financées.

Mme Doriat-Duban précise que le VPCS a donné comme consigne de faire remonter deux projets avec cofinancement à 50% car uniquement un contrat doctoral sécable avec une note A+ et remonter le 3^{ème} dossier avec un cofinancement 100% Région avec une nuance dans la note en mettant A.

Mme Doriat-Duban rappelle les critères de la Région (correspondants aux rubriques du dossier que les porteurs de projets devaient compléter) : caractère scientifique du projet (thématique innovante, coopération transfrontalière et/ou interrégionale, européenne ou internationale...), intérêt régional (correspondance avec les politiques régionales, résolution d'une problématique locale, valorisation du patrimoine régional...), qualité de l'encadrement et implication du directeur de projet de recherche au regard de l'insertion professionnelle du doctorant (participation à des colloques, publications...), qualité de l'équipe d'accueil, contribution financière d'un organisme partenaire, perspectives du projet (applications, nouveaux partenariats...), opportunité d'insertion dans le monde professionnel de créations de start-ups présenteront un atout supplémentaire.

Mme Doriat-Duban explique ensuite les critères demandés par l'UL (qualité du sujet et de l'encadrement) et notamment les modalités d'évaluation et de notation des dossiers appliqués conjointement par les pôles scientifiques et les ED : notation A/A+, B ou C sachant que les dossiers notés « C » ne seront pas transmis à la Région.

Mme Doriat-Duban invite le 1^{er} porteur de projet à présenter son dossier.

A 14h15, Monsieur BATTARD, codirecteur potentiel du sujet proposé par Monsieur Liarte, présente le projet au Conseil. Il s'agit d'un projet sur l'«Impact des technologies connectées sur la place du patient dans le système de santé » qui s'inscrit dans l'axe transversal proposé par la Région mais également en lien direct avec la thématique « Technologie pour la santé » de la « Stratégie de Spécialisation Intelligente – S3 » de la Lorraine. Le projet s'inscrit également parfaitement dans l'axe « Créativité, Science et Innovation ».

Les membres des deux Conseils posent des questions à Monsieur Battard.

Monsieur Lormant demande si l'aspect juridique sera pris en compte dans le projet.

Monsieur Battard explique qu'ils sont conscients de l'aspect juridique du projet mais, n'étant pas spécialistes dans ce domaine, cet aspect ne sera pas traité. Monsieur Battard ajoute que l'aspect juridique sera inclut en tant que cadre institutionnel contraignant. Madame Cluzel-

Métayer propose son aide si besoin pour les aspects juridiques en tant que publiciste. Monsieur Py propose également son soutien en tant que privatiste et précise qu'une doctorante travaille sur la dématérialisation des données de santé.

Mme Lambert demande quels seront les outils méthodologiques utilisés.

Monsieur Battard explique qu'ils vont utiliser deux types de collectes de données à savoir une étude de cas pour des données qualitatives et les forums pour une analyse factorielle.

Monsieur Laroche demande quelle sera la discipline du projet à savoir l'économie ou la gestion. Monsieur Battard répond qu'il s'agit d'un projet en Gestion.

A 14h30, Mme Harnay présente son projet qui porte sur «Diffusion numérique de la recherche scientifique, régulation de l'open Access et efficacité économique : une analyse économique du droit de la propriété». Mme Harnay présente le contexte scientifique et l'état de l'art, la problématique et axes de recherche, les outils et méthodes et les retombées du projet. Mme Harnay précise que le projet entre dans l'axe transversal de la Région et est en lien direct avec la thématique « Numérique » de la Stratégie de Spécialisation Intelligente – S3 » de la Lorraine et que le projet entre également dans l'axe « Economie du droit » du BETA.

Les membres des deux conseils posent des questions à Mme Harnay.

Monsieur Lormant demande si un lien vers la plateforme HAL mise en place par l'UL sera fait. Madame Harnay répond que probablement le lien sera fait dans l'axe « impact économique de l'extension du système d'Open Access ».

Mme Cluzel-Métayer demande si une distinction sera faite entre les différentes sciences.

Mme Harnay explique que le projet part de l'hypothèse qu'il n'y a pas de différence d'un point de vue méthodologique.

Mme Lambert demande quels seront les outils utilisés en plus des outils de l'économie industrielle. Mme Harnay explique que les outils de l'économie du droit et des institutions seront utilisés.

A 14h45, Monsieur Herrmann présente son projet qui porte sur «Accroître l'impact des campagnes de communication persuasive pour lutter contre les dangers du changement climatique : appropriation des dangers et adoption de comportements d'adaptation». Monsieur Herrmann présente son projet, la problématique, méthodes et retombées du projet. Monsieur Herrmann précise que le sujet entre dans l'axe transversal de la Région, en lien avec la thématique « Ressources naturelles et transition énergétique » de la « Stratégie de Spécialisation Intelligente – S3 » de la Lorraine et dans l'axe « Marketing » du CEREFIGE. Monsieur Herrmann ajoute qu'une des deux études de terrain envisagées portera sur les clients mosellans de l'UEM.

Les membres des deux conseils posent des questions à Monsieur Herrmann.

Monsieur Garcia demande si le nudge sera inclus dans le projet. Monsieur Herrmann explique que le projet constitue une étude en amont de la campagne de communication et de ce fait, le nudge ne sera pas étudié.

Monsieur De Graeve demande si le droit aura sa place dans ce projet. Monsieur Herrmann répond qu'il s'agit de marketing persuasif en gestion visant le grand public, les citoyens et que le volet juridique n'est pas prévu dans le projet à l'heure d'aujourd'hui. Monsieur Herrmann explique que l'idée est de sensibiliser aux dangers encourus par le changement climatique pour des comportements plus appropriés.

Mme Lambert demande si ce projet n'a pas été déjà proposé au sein du Ministère de l'environnement. Monsieur Herrmann explique qu'il a déposé un projet en lien avec celui-ci dans le cadre d'un Appel à projets du Ministère de l'environnement après avoir pu observer qu'il n'existe aucune étude sur la communication persuasive de masse mais qu'il existe bien d'autres études sur le changement climatique.

Mme Cluzel-Métayer demande quel est l'impact sur la Région. Monsieur Herrmann répond qu'il va travailler avec l'UEM de Metz, fournisseur d'énergies.

Mme Doriat-Duban explique aux deux Conseils qu'elle a préparé des avis pour chacun des dossiers ; elle propose de les lire sachant qu'ils pourront faire des propositions et qu'ils n'ont pas obligation de les accepter en l'état.

Mme Doriat-Duban lit son avis sur le projet de Monsieur Liarte : « le projet est innovant au sens où les questions posées sont particulièrement d'actualité et que la vitesse à laquelle se diffusent les innovations technologiques dans le domaine de la santé appelle des réponses rapides. L'intérêt régional est évident compte-tenu des enjeux en termes d'évolution de l'organisation des soins au niveau local. Le doctorant sera accueilli au sein de l'axe CSI du BETA dont les chercheurs sont reconnus nationalement et internationalement pour leur expertise. La thèse devrait permettre au docteur de s'insérer facilement sur le marché du travail, compte-tenu des compétences acquises et de leur adéquation avec les besoins du secteur de la santé.

L'école doctorale SJPEG et le pôle SJPEG considèrent donc qu'il s'agit d'un **excellent dossier**, au point que l'école doctorale s'engage à soutenir le financement de cette thèse à hauteur d'un demi-contrat doctoral si la région Grand Est décidait de retenir ce projet et de lui accorder un financement».

Mme Doriat-Duban lit ensuite son avis sur le projet de Mme Harnay : « Le projet présenté est innovant en ce sens que le sujet, d'une grande actualité, n'a pas été traité sous l'angle de l'économie du droit. Il répond à une problématique régionale au sens où la région Grand Est est un financeur important de la recherche sur son territoire et qu'elle est donc directement concernée par la diffusion et l'impact socio-économique des travaux qu'elle finance. La qualité de l'encadrement est incontestable, tant au niveau du directeur de thèse que du laboratoire, dont les chercheurs en économie du droit et en innovation sont reconnus nationalement et internationalement. Le projet permettra d'apporter un éclairage utile sur le financement de la recherche, la protection des créateurs et l'innovation.

L'école doctorale SJPEG et le pôle SJPEG considèrent donc qu'il s'agit d'un **excellent dossier** au regard des critères de la région Grand Est et ils soutiennent une demande de financement à 100 % par la région Grand Est ».

Mme Doriat-Duban lit ensuite son avis sur le projet de Monsieur Herrmann : « le sujet proposé est innovant par la façon dont il envisage la lutte contre le réchauffement climatique. Il présente à ce titre un intérêt régional en lien avec la politique locale de développement

durable et de protection de l'environnement. Le doctorant bénéficiera d'un encadrement de qualité par son directeur de thèse et au sein de l'équipe « Marketing ». Les applications issues de la thèse pourraient être immédiates en termes de campagne de sensibilisation et de lutte contre le réchauffement climatique. Travailler sur ce sujet devrait en outre permettre au jeune docteur de s'insérer facilement sur le marché du travail à l'issue de sa thèse.

L'école doctorale SJPEG et le pôle SJPEG considèrent donc qu'il s'agit d'un **excellent dossier**, au point que l'école doctorale s'engage à soutenir le financement de cette thèse à hauteur d'un demi-contrat doctoral si la région Grand Est décidait de retenir ce projet et de lui accorder un financement ».

Mme Doriat-Duban explique que, compte-tenu des thématiques des trois dossiers, des critères de la Région, de la qualité des dossiers et des équipes, du souhait de maximiser les chances d'avoir deux cofinancements Région pour profiter de l'effet levier, les dossiers de Monsieur Liarte et de Monsieur Herrmann semblent mieux correspondre aux thématiques que la Région pourrait apprécier. Mme Doriat-Duban propose donc la note A+ pour ces deux projets et la note de A pour le projet de Mme Harnay avec une demande de financement à 100% Région. Si les Conseils ne sont pas d'accord avec cette proposition, Mme Doriat-Duban propose un vote à bulletins secrets avec 3 points pour le projet préféré, 2 points au suivant et 1 point à celui que le membre du conseil valorise le moins.

Monsieur Jeandidier explique que si l'on a lu le dossier de la Région au sujet de cet Appel à projets et les documents plus anciens sur la stratégie régionale, on comprend la proposition faite par Mme Doriat-Duban qui correspond à la stratégie de la Région à savoir l'environnement et la santé, sachant que le numérique apparaît peu et plutôt sous l'angle industriel.

Mme Harnay explique qu'elle est d'accord avec Mme Doriat-Duban car il s'agit d'une ligne stratégique pour maximiser le nombre de financements à obtenir.

Mme Doriat-Duban insiste sur le fait que les trois dossiers sont très bons.

Monsieur Herrmann demande s'il est possible de mettre A+ au projet de Mme Harnay.

Mme Doriat-Duban répond que le Conseil Scientifique (CS) explique que cela pourrait bloquer en CS.

Mme Bourreau-Dubois estime que si les dossiers financés à 50% par la Région et ceux financés à 100% sont distingués alors il serait préférable de mettre la note A+ au dossier de Mme Harnay.

Les 2 Conseils approuvent la proposition de noter A+ les dossiers de Monsieur Liarte et de Monsieur Herrmann avec financement à 50% Région et un demi contrat doctoral et demande à ce que la note de A+ soit donné également au projet proposé par Mme Harnay.

Après validation des avis et des notes des 3 dossiers, Mme Doriat-Duban demande aux membres du Conseil du Pôle scientifique de sortir environ 30 mn afin que le Conseil de l'ED examine le dossier proposé par le LEF.

Le Conseil du Pôle se retire.

Le Conseil de l'ED SJPEG auditionne Madame Brunette qui propose un projet sur «Analyse économique des stratégies d'adaptation face à la sécheresse en forêt : bilan financier vs. Carbone ».

Mme Brunette précise que le projet entre dans l'axe transversal proposé par la Région et est en lien direct avec la thématique « Ressources naturelles et transition énergétique » de la « Stratégie de Spécialisation Intelligente – S3 » de la Lorraine. Mme Brunette présente le contexte, les objectifs du projet et indique qu'elle a obtenu un cofinancement du département SAE2 de l'INRA. Mme Brunette ajoute que le projet s'inscrit dans le cadre du réseau NFZ regroupant diverses institutions de recherche et d'enseignement dans les villes de Nancy, Fribourg et Zurich et qu'il s'intègre parfaitement dans les recherches du LEF.

Les membres du Conseil font remarquer qu'il s'agit d'un sujet très intéressant et d'un très bon dossier bien présenté.

Mme Doriat-Duban lit son avis sur le projet de Mme Brunette pour lequel elle propose la note de A+ : «Le projet proposé est innovant au sens où il mêle une stratégie de réduction des risques liés à la sécheresse par une diversification des essences à déterminer et une assurance dont le design reste à concevoir. L'intérêt régional est évident dans la mesure où l'étude de cas se situera en Lorraine et s'intéressera notamment au mélange hêtre-chêne et à la réduction de densité. Le doctorant sera accueilli au sein du LEF dont les chercheurs sont reconnus nationalement et internationalement pour leur expertise en économie de la forêt. La thèse devrait permettre au docteur de s'insérer facilement sur le marché du travail, compte-tenu des compétences acquises.

L'école doctorale SJPEG considère qu'il s'agit d'un **excellent dossier** qui bénéficie de surcroît d'un co-financement par le département SAE2 de l'INRA ».

Le conseil valide à l'unanimité l'avis et la note A+ pour ce dossier.

Mme Doriat-Duban remercie le Conseil de l'ED SJPEG et clôt la réunion de ce Conseil à 15h45.